

MATRIMOINE

**« Chamboule-tout des idées reçues
sur les violences sexistes et sexuelles (VSS) »**

**LDH – Section PARIS 5^e/13^e
Février 2026**

SOMMAIRE

- | | |
|--|---|
| ✓ p. 2 – Introduction | ✓ p. 12 – Travail et
discrimination genrée |
| ✓ p. 4 Santé des femmes et
inégalités | ✓ p. 14 – Justice |
| ✓ p. 8 – Éducation et genre | ✓ p. 22 – Annexe : exemples
de fiches pour les marchés |

INTRODUCTION

En décembre 2024, lors de notre réunion de section, suite à son exposé sur les violences sexistes et sexuelles, Lorraine Questiaux nous a interpellé-es sur l'importance que pouvait avoir toute expression de la LDH à ce sujet.

Il nous a alors semblé utile, dans le cadre de nos actions sur les marchés, d'engager un travail sur les violences sexistes et sexuelles similaire à celui fait en 2024 contre les idées d'extrême droite.

D'après le Haut conseil à l'égalité, le sexisme ne recule pas en France. L'écart entre les perceptions des femmes et des hommes est cette année toujours aussi important. L'écart se creuse sur le sentiment d'inégalité entre les jeunes hommes et jeunes femmes (tranche des 15-34 ans), et ce sur toutes les sphères. Les stéréotypes de genre se renforcent. L'effort doit non seulement porter sur la protection et la répression mais aussi sur la prévention en agissant sur les mentalités dès le plus jeune âge.

- **SOURCE** : HCE - Haut Conseil à l'égalité, 2024

<https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/rapport-2025-sur-letat-du-sexisme-en-france-lheure-de-la-polarisation>

Parallèlement un sentiment général dans la population à propos des inégalités Femmes-Hommes (F/H) est que l'égalité a progressé et continue à progresser. Y aurait-il alors un caractère d'urgence qui justifierait une initiative de ce type pour les inégalités F/H comme ce fut le cas au printemps dernier pour l'extrême droite ? La réponse a été oui, pour l'équipe d'animation de la section 5-13, cette réflexion s'inscrivant parfaitement dans la logique des droits pour tous et toutes et les fondamentaux de la LDH.

En janvier et février 2025 un petit groupe de travail s'est formé puis élargi en avril à l'occasion d'une réunion de section où l'initiative a été présentée, pour préparer des actions de sensibilisation autour des inégalités (F/H), selon la méthodologie déjà mise en œuvre, l'année précédente, pour le précédent Chamboule-tout.

Nous avons choisi d'aborder la question en quatre axes : Santé ; Éducation ; Travail ; Justice.

Nous avons tout d'abord travaillé de façon à faire ressortir les discriminations et violences dans ces quatre domaines en tant que manifestations particulières d'un phénomène systémique.

Nous en avons tiré à chaque fois de une à trois questions ou synthèse propres à soulever des interrogations et à apporter des éléments de réponses et de réflexions dans l'optique de nos actions sur les marchés.

Nous en avons tiré des fiches visuelles comportant chacune au recto une de ces questions ou affirmations et au verso la réponse qui y correspond (voir en annexe). Nous avons également préparé pour nous-mêmes des fiches argumentaires (avec les sources utilisées) de deux ou trois pages très utiles dans les discussions engagées, présentées ci-après.

Nous avons ainsi mis au point une quinzaine de fiches sur l'ensemble de ces thématiques, utilisées pour initier des discussions sur les marchés Vincent Auriol (le samedi matin) et Blanqui (le dimanche matin) pendant trois week-ends du mois de Juin. Des discussions passionnantes qui ont permis d'aborder tout un tas de questions tout en montrant que les inégalités F/H et les violences sexistes et sexuelles étaient toujours d'actualité. Cela a aussi été l'occasion de faire connaître la LDH et de prendre contact avec quelques personnes.

La séance de bilan organisée à la rentrée de septembre 2025 nous a permis de constater qu'il serait nécessaire d'avoir un temps de formation préalable aux interventions sur les marchés, pour ne pas perdre de vue les fondamentaux de la LDH lors des discussions sur ces sujets et ne pas risquer d'être embarqué-es dans les discussions intimes et douloureuses auxquelles ils renvoient.

Nous avons également décidé de prolonger notre initiative en présentant, sous la forme de ce « matrimoine », une synthèse de notre réflexion en l'état, considérant que notre travail pourrait être utile à d'autres ligueuses et ligueurs pour réitérer cette expérience plus en profondeur, nous tenant à leur disposition pour toute collaboration.

Nous avons tiré de ce travail des éléments d'une bibliographie non exhaustive, présentés dans chacune des quatre fiches argumentaires ci-dessous.

Pour nous joindre :

paris.5.13@ldh-france.org

SANTÉ DES FEMMES ET INÉGALITÉS

/Le mythe du sexe « faible » est encore tenace

Des différences, bien que fictives, ont été validées sur le plan médical, la production de connaissances médicales étant réalisée par des hommes. Infirmées par la suite, ces différences imprègnent encore la société :

- 18^e-19^e siècle : construction du masculin comme modèle de référence, le modèle féminin est défini par défaut, la femme est un homme « manqué », inachevé.
- Menstruations, grossesse, accouchement, ménopause : anormalités, états pathologiques puisque non vécus par les hommes.
- Capacités intellectuelles réduites des femmes (taille du cerveau).
- Fragilité des femmes (taille des os) : les femmes, par nature, ne peuvent être en bonne santé d'où la nécessité de les médicaliser : contrôle sur les corps et donc, sur les femmes.

/Injonctions de la société, qui différencient hommes/femmes

- Injonction pour les hommes d'être virils, résistants au mal et en capacité d'assumer certaines prises de risque : retard à la consultation, comportements à risque, suivi médical moins régulier.
- Injonction pour les femmes d'être fragiles, sensibles et capables de s'exprimer. Ces codes influencent description de symptômes, rapport au corps et recours aux soins, y compris chez les soignants, d'où errances voire erreurs diagnostiques, que ce soit pour les femmes, mais aussi pour les hommes...

/Charge mentale

Charge mentale : « poids psychologique que fait peser, plus particulièrement sur les femmes, la gestion de tâches domestiques et éducatives, engendrant une fatigue physique et, surtout, psychique. » (Larousse).

Selon les activités que l'on retient comme productives, le temps consacré à la production domestique sur une année en France représente une à deux fois le temps de travail rémunéré. Ce travail est majoritairement réalisé par les femmes (64 % des heures de travail domestique). En 2010, une femme vivant en couple et mère d'un ou plusieurs enfants de moins de 25 ans, réalise en moyenne 28 heures par semaine de tâches du périmètre restreint (cuisine, vaisselle, ménage, rangement, soins matériels aux enfants et personnes dépendantes, linge gestion du ménage, conduire, accompagner les enfants ou une autre personne), 34 heures avec le périmètre intermédiaire (faire les courses, shopping, bricolage, jardinage, jeux avec les enfants) et 41 heures avec l'extensif (trajets en voiture pour soi-même, promener le chien), contre 11, 17 et 23 heures respectivement pour un homme vivant seul.

- **SOURCE** : Insee - Institut national de la statistique et des études économiques (2010), <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2123967>

1. LES FEMMES SUBISSENT DES CONDITIONS DE VIE PLUS SOUVENT DÉGRADÉES, SOURCES D'INIQUITÉS EN SANTÉ ET NON LIÉES À LA BIOLOGIE DE LA FEMME

Selon le Haut Conseil à l'égalité, quatre domaines doivent faire l'objet d'une vigilance soutenue :

- **les maladies dites féminines ou masculines** où les codes sociaux liés au genre influencent, chez les malades, l'expression des symptômes et le recours aux soins mais aussi l'interprétation des signes cliniques chez les personnels soignants ;
 - **la recherche clinique et biomédicale** où l'absence de prise en compte du sexe et du genre peut induire des biais dans les expérimentations et les applications médicales ;
 - **la prise en compte des conditions de vie, sociales, économiques et environnementales**, qui exposent différemment les femmes et les hommes à des risques de santé ;
 - enfin **la formation médicale sur le genre dans la santé**, qui présente de grandes lacunes, dans une sphère professionnelle où la parité est inaboutie et où l'accès des femmes à la gouvernance reste un enjeu de taille.
- **SOURCE** : HCE, Communiqué de presse du 28 mai 2021 :
<https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/cp-journee-mondiale-daction-pour-la-sante-des-femmes-le-haut-conseil-legalite-appelle-prendre-en-compte-le-sexe-et-le-genre-pour-mieux-soigner-les-femmes>

/Santé des femmes et inégalités

- En France, l'espérance de vie des femmes (à la naissance) est de 85,6 ans (+6 ans /hommes) mais pendant 21 ans avec des incapacités modérées ou sévères (+5 ans /hommes)...
 - Ressources préalables pour être en bonne santé plus difficiles avec une précarité financière immédiate et à distance : plus de chômage subi, moins bonne rémunération, plus de temps partiel subi, cheffes de familles monoparentales, moindre acquisition de droits sociaux (retraite)...
 - Recours aux soins : les femmes renoncent davantage que les hommes, quelle que soit leur condition sociale : « Avez-vous reporté ou renoncé à des soins au cours des douze derniers mois ? » Oui pour 66 % femmes et 34 % des hommes (2019). La santé est modelée par la position sociale (Cf. Alasdair MacIntyre (1929-2025), philosophe) et pas seulement par les conditions socio-professionnelles (sexe, origine géographique, lieu de résidence, statut familial, etc.)
- **SOURCE** : *Santé des femmes et inégalités*, Caroline de Pauw, sociologue, chercheuse associée au CLERSÉ - Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques :
https://www.fabrique-territoires-sante.org/wp-content/uploads/2024/12/Depauw_PPT_webinaire_VF.pdf

/La dépression, une réalité genrée

Les troubles dépressifs concernent autant les femmes que les hommes, mais c'est en réalité la prise en charge de la maladie qui est inégale. Cela s'explique notamment par une méconnaissance des symptômes exprimés différemment par les hommes et les femmes mais aussi par un recours aux soins différent. Cette situation n'explique qu'en partie le sous-diagnostic chez les hommes et surtout, le sur-diagnostic chez les femmes.

Il existe des facteurs de risques sociaux plus importants pour les femmes que pour les hommes : 1 femme sur 3 subit des violences et ce nombre se multiplie par 4 pour les femmes ayant un handicap. Les violences sexistes et sexuelles ont des répercussions physiques et psychologiques.

- **SOURCE** : Anissa d'Ortenzio, *La dépression, une réalité genrée*
<https://educationsante.be/la-depression-une-realite-genree/>

/Les inégalités de santé représentent un enjeu majeur de justice sociale

Trois mécanismes participent à la construction des inégalités de santé, tout au long de la vie :

✓ L'exposition plus ou moins importante au risque selon les conditions de vie, et notamment de travail :

- Nécessité d'accepter des postes à temps partiel, atypiques, voire sous-qualifiés pour tenter de concilier vie privée et vie professionnelle...
- Évolution du marché du travail : horaires décalés (horaires atypiques), contraintes de rythme, disponibilité/déplacements importants, « présentéisme » éloignent d'autant plus les femmes qui souhaitent concilier vie domestique et activité professionnelle. Ce sont les femmes peu qualifiées qui pâtissent le plus de la montée des horaires atypiques, en particulier du travail habituel le samedi et le dimanche.
- Exposition à l'épuisement professionnel (burn out)

✓ La perception des symptômes :

- Il y a un retard à l'alerte : femmes et proches repèrent moins vite les symptômes, alertent moins vite et consultent moins vite.
- Il y a un retard à la prise en charge : les soignants s'orientent sur l'angoisse plutôt que sur le fonctionnement du corps, d'où minimisation des plaintes exprimées par les femmes et errance diagnostique.

✓ L'accès au système de soins et aux modalités de prise en charge peut être différent selon les positions sociales des individus.

- **SOURCE** : Nathalie Bajos, *Les inégalités de santé représentent un enjeu majeur de justice sociale*
<https://www.college-de-france.fr/fr/actualites/les-inegalites-de-sante-representent-un-enjeu-majeur-de-justice-sociale>

2. LES FEMMES SUBISSENT AUSSI, EN MATIÈRE DE SANTÉ, DES DISCRIMINATIONS LIÉES À LA BIOLOGIE FÉMININE

La physiologie et les pathologies liées à la biologie féminine ont été moins activement prises en compte par les recherches médicales.

L'anatomie et la physiologie du clitoris, longtemps méconnues du monde médical, connaissent un renouveau sous la poussée des mouvements féministes et des recherches médicales telles que celles d'Helen O'Connell, urologue australienne, entre 1998 et 2005.

- **SOURCE** : <https://journals.openedition.org/gss/4403>

/L'endométriose est un exemple de médecine genrée.

- Elle touche de 5 à 20 % des femmes en âge de procréer, soit de 2,1 à 4,2 millions de femmes en France (Insee, 2014).

- Maladie découverte au microscope en 1860. Première utilisation du mot endométriose en 1927 par un chirurgien gynécologue américain. Fin des années 1950 : développement d'une pilule initialement pour traiter des symptômes de trouble des règles. 2017 : début de recherches à grande échelle. 2020 : ajoutée au programme des facultés de médecine.
 - Méconnaissance par le corps médical qui s'explique par le manque d'écoute, de prise en considération et de connaissances des médecins, qui ne dissocient pas le phénomène des règles de la douleur, par la minimisation des troubles par les femmes qui n'osent plus revenir sur le sujet quand elles n'ont pas été écoutées, par le défaut de formation des radiologues pour l'établissement du diagnostic, par le manque de formation des étudiants en médecine.
 - Étiologie mal connue, possiblement liée à des facteurs constitutionnels, organiques (perturbations endocriniennes), environnementaux (médicaments, polluants).
- **SOURCES :**
- Association Française d'actions contre l'endométriose, agréée par le ministère de la santé
<https://www.endomind.org/copie-de-l-endom%C3%A9triose>
 - Épidémiologie de l'endométriose, EM-consulte, Elsevier Masson France
https://docs.wixstatic.com/ugd/583704_38718904c79544d9854531ac56c77953.pdf
 - Association EndoFrance
<https://endofrance.org/la-maladie-endometriose/qu-est-ce-que-l-endometriose/>

3. LES FEMMES SUBISSENT DES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DANS LE SUIVI GYNÉCOLOGIQUE ET OBSTÉTRICAL (TRAITEMENTS DE L'INFERTILITÉ, SUIVIS DE GROSSESSES, DES ACCOUCHEMENTS ET DU POST-PARTUM)

- **QUELQUES SOURCES POSSIBLES :**
- HCE - Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, Rapport relatif aux actes sexistes durant le suivi gynécologique et obstétrical (2018) :
<https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/rapport-relatif-aux-actes-sexistes-durant-le-suivi-gynecologique-et-obstetrical-2018>
 - CIANE - Collectif interassociatif autour de la naissance
<https://ciane.net/wordpress/wp-content/uploads/2017/10/Dossier-Ciane-Violences-obstetricales-oct-2017.pdf>
 - DREES. Études et Résultats (service statistique ministériel dans les domaines de la santé et du social). Attitudes et pratiques des médecins généralistes dans le cadre du suivi de la grossesse, octobre 2016 :
<http://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er977.pdf>

4. DISCRIMINATIONS ET VIOLENCES LGBT

- Les lesbiennes et bisexuelles sont 2 à 3 fois plus souvent exposé·e·s à des violences psychologiques, verbales, physiques ou sexuelles que les personnes hétérosexuelles; le phénomène est encore plus fréquent pour les personnes trans.
 - Les discriminations et les violences subies ont des répercussions délétères et durables sur la santé des personnes, se traduisant par des indicateurs de santé mentale et de santé sexuelle dégradés, et des phénomènes de renoncements aux soins.
- **SOURCE :** Santé Publique France, « Ampleur et impact sur la santé des discriminations et violences vécues par les personnes lesbiennes, gays, bisexuel·le·s et trans (LGBT) en France », Rapport, mai 2021 :
<https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/sante-sexuelle/documents/rapport-synthese/ampleur-et-impact-sur-la-sante-des-discriminations-et-violences-vecues-par-les-personnes-lesbiennes-gays-bisexuel-le-s-et-trans-lgbt-en-france>

II

Les inégalités Femmes-Hommes /

ÉDUCATION ET GENRE

/Est-ce que les filles et les garçons ont accès aux mêmes formations scolaires ?

Sur le papier, oui.

Mais dans les faits : Comment *sont orientés* les élèves suivant leur genre ?

L'étude du **Centre Hubertine Auclert** nous montre que :

L'école, du primaire au lycée, participe à la construction des choix d'orientation des individus et n'échappe pas à la reproduction des stéréotypes.

L'institution peut projeter sur les élèves des attentes qui sont le plus souvent en conformité avec ce que la société attend traditionnellement d'une fille ou d'un garçon.

Très en amont, les choix de jeux, d'activités, vont influencer sur la construction des goûts et du sentiment de légitimité des filles et des garçons.

Plus tard, la répartition de la parole en classe, les appréciations ou l'accompagnement de l'orientation refléteront les biais, pour la plupart inconscients, des adultes qui entourent les jeunes.

La répartition de la parole en classe montre que **55 % des interventions** sont attribuées aux **garçons** contre **45 % pour les filles**, indiquant un **déséquilibre** persistant malgré des évolutions récentes.

Par exemple en mathématiques les différences Garçon Fille apparaissent en moins d'un an de scolarisation en France (CSEN - Conseil Scientifique de l'Éducation Nationale).

Alors qu'il n'existe quasiment **aucune différence entre les garçons et les filles au début du CP** (à T1), les écarts augmentent au cours de la première année d'école, pour arriver à une différence très marquée en faveur des garçons en début de CE1 (à T3).

Sur le tableau ci-dessous, les garçons sont en bleu et les filles en rouge, on peut noter que l'écart se creuse dès le début du CP et ne dépend ni de l'âge des élèves ni de la position sociale ni du type d'école.

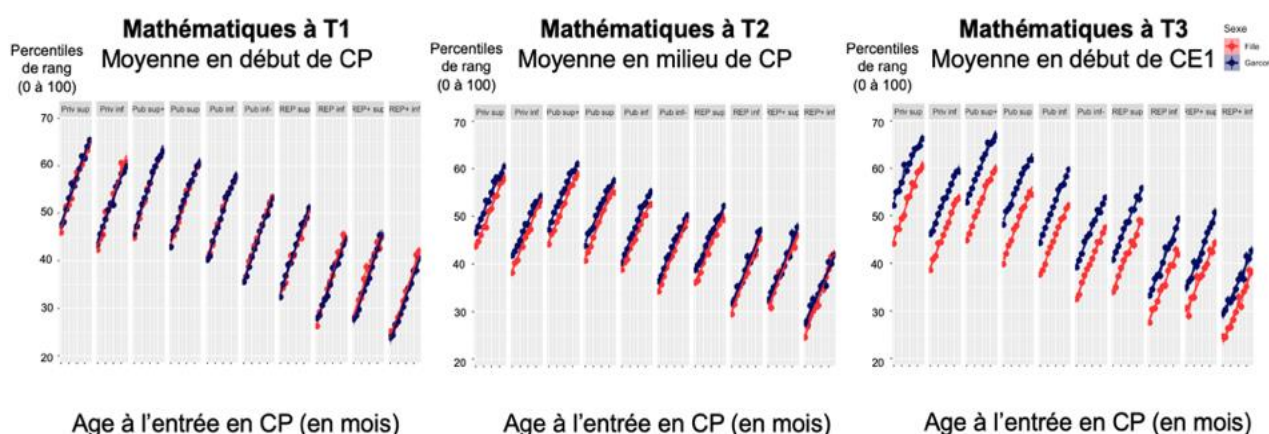


Figure : Apparition soudaine d'une différence garçon-fille en mathématiques au cours du CP

- **SOURCE :** Note du CSEN - Conseil scientifique de l'éducation nationale, 2021-03. « Qu'apprend-on des évaluations de CP-CE1 ? »

Ces orientations genrées vont se poursuivre tout le long de la scolarité, jusque dans l'enseignement supérieur.

Elles sapent la confiance en elles des filles. C'est une conséquence, pas un pré-requis.

/Les manuels scolaires renforcent cette discrimination genrée

Sur 3 348 personnages sexués répertoriés dans les manuels scolaires, on décompte 2 676 hommes contre 672 femmes, soit une femme pour cinq hommes, selon [deux études sur les représentations des femmes dans les manuels scolaires](#) de mathématiques et d'histoire réalisées par le [Centre francilien de ressources pour l'égalité femmes-hommes Hubertine Auclert](#).

Nombre de personnages par sexe et par domaine d'activité rapporté au nombre total de personnages (3 208)				
	Hommes en nb	Pourcentage du total des personnages en %	Femmes en Nb	Pourcentage du total des personnages en %
Scolaire	277	8,6	175	5,46
Domestique et soins	322	10,0	173	5,40
Économique	418	13,0	73	2,28
Loisirs	313	9,8	108	3,37
Scientifique	989	30,8	47	1,46
Sports	107	3,3	16	0,50
Politique	69	2,2	10	0,31
Arts et lettres	94	29,3	8	0,25
Médias	8	0,2	1	0,03
Total	2 597	81,0	611	19

Sur les 13 192 occurrences de noms de femmes et d'hommes réels recensés dans l'ensemble des manuels, il y a 6,1 % de femmes contre 93,9 % de noms masculins. Les femmes auteures (3,7 %) et artistes (6,7 %) sont très peu citées par rapport à leurs homologues masculins (96,3 % et 93,3 %). Le plus frappant est le très faible nombre d'occurrences de femmes philosophes (0,7 %). Parmi les personnalités historiques et spécialisées (science, sport, critique littéraire, sciences humaines, etc.), les femmes ne sont que 15,5 %.

La présence des femmes dans les différents types de document est également révélatrice de cette hiérarchisation. Sur les 254 biographies de personnalités recensées à la fin des manuels scolaires, seules 11 sont des biographies de personnalités féminines.

L'identification des élèves à des modèles est donc fortement impactée par les images qui leur sont présentées.

/Les médias (films, littérature jeunesse, etc.)

Comment sont représentés visuellement les genres dans les médias, les films et la littérature jeunesse ?

En moyenne, 65 % des personnages dans la littérature jeunesse sont masculins, tandis que seulement 35 % sont féminins.

Concernant les héros et héroïnes, on observe **62 %** de héros masculins pour **38 %** d'héroïnes.

Dans une étude menée par Oriane Amalric, sociologue, avec des élèves de CM1-CM2, il a été constaté que :

- **67 %** des personnages effectuant des activités calmes sont des filles.
- **60 %** des personnages engagés dans des activités physiques sont des garçons.
- **67 %** des activités intellectuelles sont attribuées aux garçons.
- **100 %** des activités domestiques sont attribuées aux filles.

Représentation dans les contes

Les personnages féminins dans les contes classiques sont souvent définis par leur aspect esthétique et leur relation avec des hommes, tandis que les hommes sont décrits par leur statut social et leurs aventures.

Ces chiffres soulignent une **inégalité significative** dans la représentation des femmes et des filles dans la littérature jeunesse, contribuant à la perpétuation des stéréotypes de genre.

○ SOURCES :

- Centre Hubertine Auclert :

<https://www.centre-hubertine-auclert.fr/les-etudes-sur-leducation-legalite-representations-des-femmes-dans-les-manuels-scolaires>

- HCE - Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, *État des lieux du sexisme en France à l'heure de la polarisation*. Rapport n°2024-01-22-STER-61, publié le 22 janvier 2025 :

<https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/rapport-2025-sur-letat-du-sexisme-en-france-lheure-de-la-polarisation>

- CSEN - Conseil scientifique de l'éducation nationale :

<https://www.reseau-canope.fr/conseil-scientifique-de-leducation-nationale.html>

Qu'apprend-on des évaluations de CP CE1 ?

Rédigée par Pauline Martinot et Stanislas Dehaene avec Pascal Bressoux, Pascal Huguet Cassandra Potier-Watkins, Liliane Sprenger-Charolles et Johannes Ziegler et les membres du groupe de travail « Évaluations et interventions du CSEN »

- Laboratoire de l'égalité, *Le pacte pour l'égalité de genre dans l'insertion professionnelle des jeunes*,

<https://www.laboratoiredelegalite.org/publications-2/le-pacte-pour-legalite-de-genre-dans-linsertion-professionnelle-des-jeunes/>

<http://www.reseau-canope.fr/>

- IGESR - Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, *Filles et mathématiques : lutter contre les stéréotypes, ouvrir le champ des possibles*, [Rapport de l'IGESR](#) N° 24-25-003B Février 2025

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/rapport-igesr>

- Charline Legrand, *Les stéréotypes de genre en mathématiques et leur influence sur les résultats, la motivation et le cheminement scolaires des élèves*,

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01388887v1/file/Legrand%20Charline%20MEEF%20EPD%202016.pdf>

- Claire Legros, *Repenser l'éducation des garçons, un levier contre les violences et pour l'égalité*, Le Monde, 31 janvier 2025.
- Christelle Barbet et Sophie Launay, *Littérature de jeunesse et représentations « genrées » chez les élèves de 6 à 10 ans*, Centre national de la littérature pour la jeunesse, Dépôt universitaire de mémoires après soutenance
https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01345211v1/file/MIR_Barbet-Launay%20MEEF%20mention%201%20ESPE%20Clermont%20Auvergne.pdf
- Représentations genrées et raciales dans les films d'animation français
[Représentations genrées et raciales dans les films d'animation français \(les intervalles.fr\)](https://lesintervalles.fr/representations-genrees-et-raciales-dans-les-films-d-animation-francais)
- Iris Brey, *Le regard féminin, une révolution à l'écran*, L'Olivier, 2020

TRAVAIL ET DISCRIMINATION GENRÉE

Une question préalable : c'est quoi le travail ?

Il s'agit de prendre en compte l'ensemble du travail effectué pour vivre en société, c'est à dire **le travail productif** ainsi que la partie aujourd'hui invisible, informelle, non considérée, ou alors fortement dévalorisée qu'est le travail du soin et du lien, cad **le travail reproductif**, que ce soit dans la sphère privée (où il s'agit d'un travail gratuit) comme dans la sphère publique (avec des métiers dévalorisés, précaires, peu rémunérés et souvent à temps partiel).

Nous examinons successivement les inégalités de salaires tout au long de la vie, la question du temps partiel et du salaire d'appoint, les disparités des métiers et leur pénibilité genrée et les conséquences de tout cela au moment de la retraite.

Mais nous commençons par une première mise en cause de la conception androcentrée (centrée sur la personne de sexe masculin) du travail et tout ce sur quoi elle fait l'impasse, le travail gratuit effectué essentiellement par les femmes et grâce auquel tient la société.

1. TRAVAIL DOMESTIQUE GRATUIT ET INVISIBLE (CHIFFRES 2021)

Le travail domestique gratuit et non rémunéré représente presque 61 millions d'heures travaillées. Valorisées au SMIC, elles représentent 423,7 milliards d'euros.

Les femmes en réalisent les deux-tiers (sur 3 heures de travail ménager, 2 sont faites par les femmes) : Soit Femmes = 275,4 heures et Hommes = 148,3 heures.

- **SOURCE** : Fondation des femmes, Observatoire de l'émancipation économique des femmes, Note n°3 - *Le coût d'être mère*, p. 22 (Cf. infographie)

<https://fondationdesfemmes.org/actualites/le-cout-detre-mere/>

2. INÉGALITÉS SALARIALES

/Dès la première embauche les hommes gagnent plus que les femmes alors que les femmes sont plus diplômées que les hommes.

Au bout de trois ans de vie active, l'écart entre les salaires médians F et H s'est agrandi entre 2013 et 2020 : ce que les H gagnent en plus des F (écart relatif à partir des salaires médians) en équivalent temps plein, tous métiers confondus, passe de 1 % en 2013 à 9 % en 2020 :

- Employé.es et ouvrier.ères peu qualifié.es : passe de 7 % à 9 %
- Employé.es et ouvrier.ères qualifié.es : passe de 4 % à 5 %
- Professions intermédiaires : passe de 0 à 4 %

Pour les cadres, en revanche, la différence s'est réduite et est passée de 6% à 4%.

- **SOURCES** :

- *Inégalités de genre en début de vie active, un bilan décourageant*, Note du Cereq - Centre d'études et

de recherches sur les qualifications, BREF 442 (2023) (en particulier : évolution 2013-2020 - Tableau 4)

○ **AUTRES SOURCES :**

Articles du Monde réservés aux abonnés :

- https://www.lemonde.fr/campus/article/2019/06/18/apres-une-grande-ecole-les-inegalites-femmes-hommes-persistent_5477730_4401467.html
- https://www.lemonde.fr/campus/article/2024/10/01/il-faut-faire-comme-les-garcons-demander-plus-que-ce-que-l-on-pense-meriter-comment-les-jeunes-diplomees-menent-la-bataille-pour-l-egalite-des-salaires_6340344_4401467.html

/En cours de vie

- À 35 ans, les femmes gagnent entre 15 % à 35 % de moins que leurs collègues hommes.
- Précisons : Les femmes occupent 42 % des emplois privés en équivalent temps plein, mais la proportion de femmes s'effondre quand la rémunération augmente : leur part n'est que de 34 % parmi les 10 % de salariés les mieux payés et n'est plus que de 24 % parmi les 1 % les mieux lotis.
- Autre façon de mesurer ces écarts : Les mères sont payées 30 % de moins que les pères et l'écart de salaire entre femmes et hommes augmente avec le nombre d'enfants. En 2022, il était en moyenne de 5,8 % pour les salariés n'ayant pas d'enfants, mais atteignait 28,2 % entre les mères et les pères de trois enfants ou plus.
- Enfin, la différence de salaire en faveur des hommes croît avec l'âge : elle est de 4,3 % chez les moins de 25 ans à volume de travail égal et croît ensuite régulièrement pour atteindre un quart (24,9 %), pour les 60 ans et plus.

○ **SOURCE :**

https://www.lemonde.fr/economie/article/2025/03/04/inegalites-salariales-les-femmes-payees-22-2-de-moins-que-les-hommes-dans-le-secteur-prive-en-2023-en-france_6576392_3234.html

/Disparités de métiers : où trouve-t-on les travailleuses ?

Tout d'abord, il y a autant de femmes (13,94 millions) que d'hommes (14,45 millions) au travail.

Les femmes occupent majoritairement des métiers d'employées, les hommes des métiers d'ouvriers. Elles occupent (très) majoritairement des métiers liés au soin et au lien : pour les professions intermédiaires, il y a 2,6 fois plus de femmes que d'hommes dans les métiers liés à santé, social et éducation

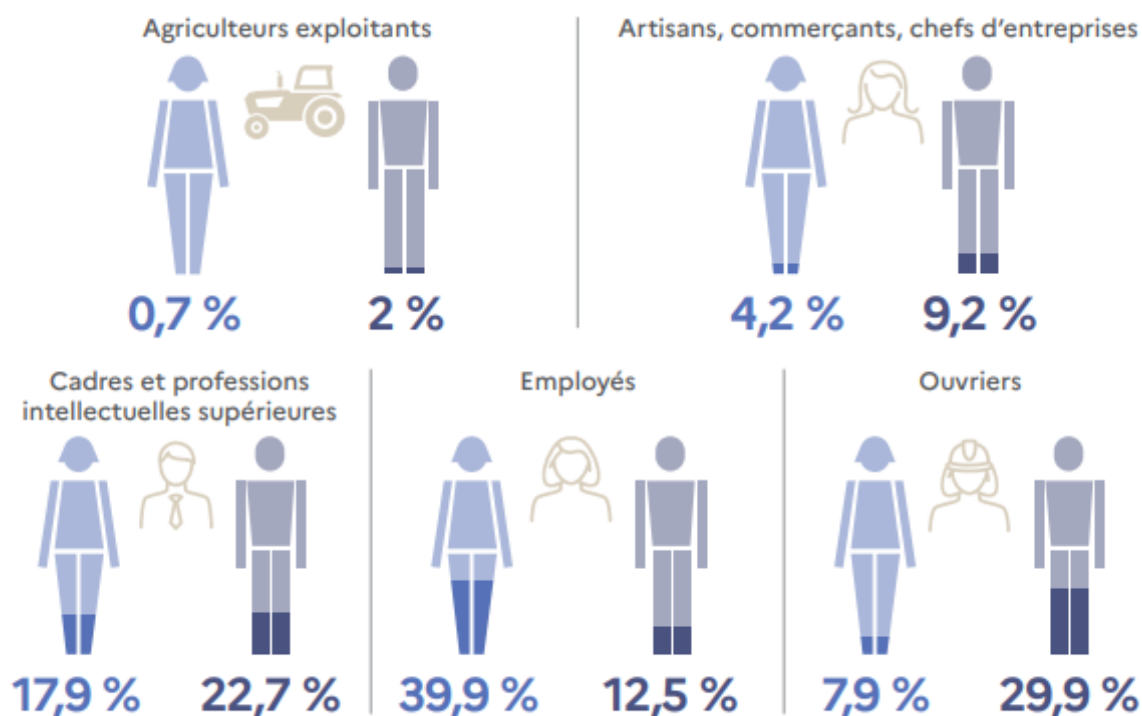
○ **SOURCES :**

- Étude synthétique 2023 : Vers l'égalité réelle entre les hommes et les femmes Chiffres-clés-Egalite-femmes-hommes-2022
- *Le Monde diplomatique*, « Femmes une révolution permanente », décembre 2024
- Chiffres -clés, édition 2021 - L'essentiel *Vers l'égalité réelle entre les hommes et les femmes* – Ministère égalité entre les femmes et les hommes
<https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/chiffres-cles-vers-egalite-reelle-entre-les-femmes-et-les-hommes-edition-2023>

> MIXITÉ DES MÉTIERS

2.6 > Les hommes sont surreprésentés parmi les ouvrières et ouvriers et les cadres, les femmes parmi les employés

Catégorie socioprofessionnelle selon le sexe en 2020



Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire, en emploi.
Source : Insee, enquête Emploi 2020.

Égalité professionnelle et autonomie économique – Mixité des emplois

/Une pénibilité genrée

On constate des inégalités dans les index de pénibilité, de technicité, de valeur du travail des femmes (dans les métiers hautement féminisés) et du travail des hommes, d'autant plus discriminantes compte tenu de la part de femmes dans les métiers du soin. En effet, le calcul de cet index de pénibilité du travail n'est pas cumulé sur le temps de travail d'une journée mais sur une tâche ponctuelle. Il n'y a jamais eu de recherche sur la pénibilité du travail dans une perspective de genre.

Or, par exemple, à la fin d'une journée de travail de 4 heures, une caissière a soulevé l'équivalent d'un éléphant (4 tonnes) ; par heure, elle scanne une tonne de marchandise. De plus, les accidents du travail sont en hausse pour les femmes et en baisse pour les hommes.

Si globalement, entre 2001 et 2019, il y a eu une baisse de 11,1 % des accidents du travail, on constate une baisse des accidents pour les hommes (-27,2 %) mais une dégradation pour les femmes (+41,6 %).

○ SOURCES :

- Le Nouvel Observateur, mars 2013 ; Le Monde diplomatique, décembre 2017

- ANACT - Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail
<https://www.anact.fr/photographie-statistique-de-la-sinistralite-au-travail-en-france-selon-le-sexe>

/Les temps partiels (contraints et choisis)

Les temps partiels (TP) concernent 6 fois les plus les femmes que les hommes

✓ Temps partiel contraint :

Au sein des dix métiers ayant les taux de temps partiel les plus élevés, jusqu'à deux salarié.es sur trois parmi les salarié.es à temps partiel n'ont pas la possibilité d'effectuer davantage d'heures. Cela concerne :

- Les aides à domicile et ménagères, où le taux de TP est de 70 % des emplois, 50 % des TP sont contraints ;
- Les employé.es de maison où le taux de TP est de 75 % des emplois, 45 % des TP sont contraints ;
- Les caissier.ières, employé.es de libre-service où le taux de TP est de 42 % des emplois, 50 % des TP sont contraints.

- **SOURCE :** Insee, enquêtes Emploi 2013 à 2016.

✓ Temps partiel « choisi »

Attention à l'utilisation du terme car en grande part il est « choisi » pour arriver à concilier vie familiale et vie professionnelle, tout en sachant les difficultés et le coût de faire garder les enfants petits. De plus, il s'agit, donc, à côté du travail rémunéré, de réaliser du travail gratuit auprès des enfants ou personne dépendante.

/En quelle année l'égalité salariale est-elle envisageable si on suit l'évolution actuelle ?

La réponse est : année 2199.

- **SOURCE :** *Monde diplomatique*

Il n'y a pas de pente naturelle vers l'égalité, les inégalités ne sont pas résiduelles, se cumulent sans cesse et se transforment

/Et à la retraite ?

En 2021, les montants moyens nets mensuels des pensions de retraite des femmes (droits directs, c'est à dire sans éventuelle pension de réversion) sont de 39,6 % inférieurs à ceux des hommes : 1 178 € mensuel net pour les femmes, 1 951 € mensuel net pour les hommes.

La différence (27,9 % de moins pour les femmes) demeure importante avec les éventuelles pensions de réversion.

- **SOURCE :** Chiffres-clés, édition 2023 - L'essentiel *Vers l'égalité réelle entre les hommes et les femmes* – Ministère égalité entre les femmes et les hommes

<https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/chiffres-cles-vers-egalite-reelle-entre-les-femmes-et-les-hommes-edition-2023>

IV

Les inégalités Femmes-Hommes /

JUSTICE

Notre atelier justice a choisi deux sujets de réflexion

- « **Le couple et l'argent** », à partir du livre de Titiou Lecoq.
- **Les féminicides et les dysfonctionnements du système judiciaire dans le traitement de ces crimes à partir de lectures, podcast et films.**

1. LE COUPLE ET L'ARGENT : POURQUOI LES HOMMES SONT-ILS PLUS RICHES QUE LES FEMMES ?

/Facteurs d'appauvrissement

- L'éducation et l'image des femmes dans la société : Les filles sont éduquées dans l'idée du don de soi et n'ont souvent pas d'éducation financière par rapport aux garçons éduqués dans l'importance de gagner de l'argent et de s'enrichir dans leur vie.
- Être une femme, ça coûte plus cher qu'être un homme toute sa vie ! (produits de beauté, serviettes hygiéniques, coiffeur, vêtements, lingerie, sacs, esthétique, etc.), c'est le concept de « taxe rose ».
- Les filles partent plus tôt de chez leurs parents par rapport aux garçons qui économisent en restant plus longtemps.

/Les revenus et la répartition des dépenses dans le couple

✓ Les revenus

- Les femmes sont orientées (ou « choisissent ») des métiers moins rémunérateurs (domaine du soin, du travail social..., majoritairement des femmes).
- Les postes en entreprise sont « genrés » (secrétariat, communication, ressources humaines) et sont moins bien payés.
- Les femmes à travail égal et compétence égale ont des salaires inférieurs : concept de « salaire féminin »/salaire d'appoint, pénalisées par les congés maternité dans les évolutions de carrière et les augmentations salariales (voir la synthèse Travail et discrimination genrée).
- Manque de transparence des revenus dans l'entreprise (les bonus, les avantages, les primes). Les femmes demandent moins d'augmentations que les hommes.

✓ La répartition des dépenses

Lorsqu'un couple s'installe ensemble (choisir le mariage ou pas ? quelles conséquences ?), les femmes négligent les questions d'organisation financière et préfèrent ne pas aborder ce sujet « tabou » :

- Comment répartir les dépenses équitablement alors qu'un gagne moins que l'autre ?
- Comment prendre en compte le « travail gratuit » de la femme ? Ce travail constitue une économie pour le couple et est mal évalué. Cette inégalité permet aussi aux

hommes d'avoir plus de temps pour leur carrière (déplacements, réunions tardives) et pour des loisirs.

- Comment régler les « grosses dépenses » (crédits immobiliers, voiture...) pour que la contribution de chacun apparaisse ? L'argent des hommes permet de se constituer un patrimoine (véhicule, appartement), l'argent des femmes part dans les dépenses quotidiennes. Les femmes n'ont pas de capacité d'épargne.
- Mettre tout en commun ou ouvrir un compte-joint pour les dépenses communes ? Faut-il faire 50/50 ou prendre en compte la différence de revenus et évaluer la valeur des heures de « travail gratuit » ?

/L'argent dans le couple, un sujet tabou ?

- Les femmes ont été longtemps exclues des questions d'argent (1804 : le code civil exclut la femme mariée du droit de gérer son argent et elle doit avoir l'autorisation de son mari pour travailler, ouvrir un compte bancaire...). Les femmes de commerçants, d'agriculteurs ou d'artisans étaient sans statut alors qu'elles travaillaient dans l'entreprise familiale. Il a fallu attendre la réforme des régimes matrimoniaux du 13 juillet 1965 pour avoir de nouveaux droits.
- L'indépendance financière récente des femmes les a fait négliger les questions financières et elles finissent par participer plus que leur mari au budget commun en ayant en charge généralement les dépenses quotidiennes et frais liés aux enfants.
- Certaines femmes ne connaissent pas le montant des revenus de leur conjoint, leur capacité d'épargne ni la valeur de leur patrimoine, ce qui en cas de séparation ou de décès du mari met l'épouse en difficulté. Elles délèguent au mari les déclarations d'impôts, etc.
- Les hommes gèrent la fortune dans les ménages aisés, les femmes gèrent la pauvreté dans les ménages pauvres.

/La maternité, facteur d'inégalité femmes-hommes

- Les congés-maternité, absences pour maladie des enfants, temps partiels... défavorisent les femmes dans leurs parcours professionnels. Les inégalités passent de 7 % à 23 % après la naissance du premier enfant (voir synthèse Travail et discrimination genrée).
- **SOURCE** : Insee Analyses 44 - février 2019 - *Entreprises, enfants : quels rôles dans les inégalités salariales entre femmes et hommes* :
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3716874>

Explication : le temps partiel (choisi ou imposé dans les emplois féminin du commerce) ; le refus de certaines opportunités professionnelles (choix d'horaires et déplacements compatibles avec la vie des enfants) ; l'absence de progression dans l'entreprise.

/Lorsqu'une séparation du couple survient

- La séparation met à jour les inégalités financières invisibles qui existaient auparavant : disparité de patrimoine, différences de revenus et d'épargne.
- De plus, la faiblesse des montants des pensions alimentaires pour les enfants, les impayés (30 % des pensions) et l'absence de prestation compensatoire (quand le

couple ne s'est pas marié ou que l'épouse ne formule pas de demande) vont aggraver la situation des femmes.

- La part réglée par le père non gardien pour l'éducation des enfants est très faible au regard de la part consacrée par la mère
- « 13 % du budget du père au lieu de 50 % du budget de la mère consacré aux enfants avec une moyenne de pension alimentaire de 170 euros par enfant et par mois pour le père - montant dégressif en fonction du nombre d'enfants - dans le cadre d'un droit de visite et d'hébergement classique » (p. 162, T. Lecoq*).
- Le fait de vivre seule avec des enfants est pénalisant dans la vie professionnelle (horaires, jours de maladie, etc.). Or 82 % des familles monoparentales sont des femmes seules avec enfant(s) ; 41 % des enfants mineurs vivant sous le seuil de pauvreté vivent dans des familles monoparentales (p. 164, T. Lecoq*).

○ SOURCES :

- *Titou Lecoq, *Le couple et l'argent*, L'Iconoclaste, 2022
- Rapport du Ministère chargé de l'égalité femmes hommes et de la lutte contre les discriminations - *Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, Chiffres 2021* :
<https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/publication-de-ledition-2021-des-chiffres-cles-vers-egalite-reelle-entre-les-femmes-et-les-hommes>

/Le vieillissement des parents

Viennent ensuite le vieillissement des parents et la répartition inégalitaire de la prise en charge au sein des fratries, les héritages désavantageux... La spirale des inégalités continue... jusqu'à la retraite !

2. LES FÉMINICIDES

On entend par féminicide l'homicide, ou meurtre, dont le mobile est lié spécifiquement au sexe de la victime. Pendant des siècles, ce terme a été occulté par ceux de : crime conjugal ou passionnel, drame de la séparation et de la jalousie... Aujourd'hui, c'est un terme qui n'est pas reconnu dans le Code pénal français mais il s'est enfin fait une place dans le débat public pour qualifier des meurtres de femmes parce qu'elles sont femmes.

/Lente reconnaissance

- 1804 : dans le code civil napoléonien, la femme doit obéissance à son mari et elle est la propriété de l'homme.
- 1992 : reconnaissance d'un « continuum » des violences dans *Femicide. The Politics of Woman Killing* de J. Radford et D. Russell - ouvrage collectif.
- 1993 : adoption du « 25 novembre » comme Journée internationale contre les violences faites aux femmes par les Nations unies.
- 2011 : reconnaissance des « violences à l'égard des femmes fondées sur le genre » par le Conseil de l'Europe.
- 2011 : adoption du terme « féminicide » par l'ONU.
- 2015 : mot « féminicide » dans le dictionnaire Le Petit Robert.

- 2018 : mot « féminicide » dans le dictionnaire Larousse.

/Comment ?

Des maris, concubins ou ex-compagnons tuent leur partenaire car ils considèrent qu'elle leur appartient. C'est une des manifestations morbides de la domination masculine.

Hier ormes d'élimination des femmes, filles, épouses, hier comme aujourd'hui : fœticide, élimination préférentielle à la naissance, « suicide forcé », sacrifice « librement consenti » par l'inaction des sociétés.

Le féminicide est singulier mais aussi systémique. Il est une violation des droits humains. Aujourd'hui des femmes témoignent, se mobilisent, sensibilisent. Le féminicide est placé en pleine lumière dans l'espace public.

○ SOURCES :

Le féminicide, est-ce si nouveau ? Par Lydie Bodiou et Frédéric Chauvaud, revue : *Travail, genre et société* (pp. de 149 à 153) Cairn, 2020.

Les archives du féminicide. Sous la direction de Lydie Bodiou et Frédéric Chauvaud, Hermann, 2022.

Féminicides. Une histoire mondiale, ouvrage collectif. Par Christelle Taraud, La Découverte, 2022.

/Combien ?

L'Observatoire national des violences faites aux femmes a enregistré en 2024 une hausse de 136 % des violences sexuelles par rapport à 2016, avec plus de 3 féminicides par jour et un viol toutes les deux minutes.

○ SOURCE :

Pour les chiffres récents et leur évolution entre 2014 et 2024, voir pages 7 et 13 de la lettre n°25 (nov. 2025) de l'Observatoire national des violences faites aux femmes :

<https://arretonslesviolences.gouv.fr/sites/default/files/2025-11/Lettre-violences-sexistes-et-sexuelles-novembre-2025.pdf>

3. LE CRIME PASSIONNEL

Ni le féminicide ni l'expression de crime passionnel n'existent dans le code pénal français. La formule de crime passionnel est née sous la plume des journalistes au 19^e siècle. Elle subsiste dans l'imaginaire collectif en référence aux rubriques de faits-divers et aux plaidoiries de la défense.

L'excuse du crime passionnel ou crime d'honneur se fondait sur l'idée que le meurtrier a subi une altération de son jugement sous le coup de l'émotion ou que son acte serait isolé découlant d'un « amour fou ». En défendant un amoureux désespéré plutôt qu'un homme violent, les avocats ont entretenu ce malentendu.

Une enquête du journal *Le Monde* du 2 juin 2020 montre que les féminicides conjugaux sont avant tout des crimes de possession : des hommes se croient propriétaires de leur femme et la massacrent lorsqu'elle tente de leur échapper. Le crime passionnel n'existe pas. Il n'a jamais existé.

Deux féminicides ont été très médiatisés en France : le 4 octobre 2002, Sohane Benziane a été brûlée vive dans un local à poubelles à Vitry-sur-Seine ; le 27 juillet 2003 Marie Trintignant est morte sous les coups de son compagnon dans un hôtel à Vilnius.

Ces deux meurtres ont été présentés comme des crimes passionnels dans la presse, alors que vingt ans plus tard l'enquête du *Monde* montre que ce sont des crimes de possession, des constructions issues des systèmes patriarcaux.

Le mouvement **#metoo** contre les violences sexuelles et sexistes, né le 15 octobre 2017, est passé par là. À l'automne 2019, **le Grenelle contre les violences conjugales** aussi. En moins d'un an, le mot « féminicide » est lui-même sorti des cercles militants pour s'imposer dans le débat public.

○ **SOURCE :**

https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/06/02/feminicides-le-crime-passionnel-un-si-commode-alibi_6041444_3224.html

4. LE CONTROLE COERCITIF

C'est une forme d'abus psychologique et émotionnel où une personne exerce un contrôle prolongé et oppressif sur une autre, souvent dans un contexte de violence familiale. Il repose sur des tactiques de domination invisibles mais destructrices, comme :

- **La surveillance** : contrôler les communications, les déplacements ou la vie quotidienne.
- **L'intimidation et les menaces** : utiliser la peur pour maintenir son emprise.
- **Le contrôle financier** : priver la victime d'argent ou l'obliger à justifier chaque dépense.
- **Le chantage émotionnel** : culpabiliser, rabaisser ou manipuler pour obtenir une obéissance totale.
- **L'isolement** : couper la victime de sa famille, ses amis, ou ses ressources.

○ **SOURCE :**

<https://maisons-femmes.qc.ca/wp-content/uploads/2022/05/RMFVVC-Revue-contrôle-coercitif-2022.pdf>

/Origine de la définition

C'est le professeur Evan Stark (sociologue américain) qui, en 2007, conceptualise le contrôle coercitif ou emprise coercitive conjugale dans son ouvrage : *Coercive Control : How Men Entrap Women in Personal Life* (*Contrôle coercitif : comment les hommes piègent les femmes dans la vie personnelle*).

Il y explique que les hommes ont recours au contrôle coercitif comme outil de subordination des femmes. Il estime que les hommes se sont adaptés à l'avancée des droits des femmes en adoptant des stratégies de contrôle et de domination moins ouvertement visibles mais tout aussi dévastatrices. Il compare le contrôle coercitif à une cage dans laquelle la victime se sent prise au piège.

○ **SOURCE :**

https://fr.wikipedia.org/wiki/Evan_Stark

/Mécaniques et conséquences

Le contrôle coercitif a une dynamique genrée puisqu'il est surtout infligé à des femmes par des hommes. Les professeurs Isabelle Côté et Simon Lapierre (Université du Québec) décrivent le contrôle coercitif comme des « micro-régulations du quotidien » : « *Souvent, quand on pense à la violence conjugale, on s'imagine un œil au beurre noir ou un bras cassé. Et ça existe. Mais au quotidien, ce sont vraiment des tactiques de faible intensité que va utiliser l'agresseur qui sont tout aussi efficaces que la violence physique* ».

Le contrôle coercitif peut comprendre des incidents de violence précis et des stratégies de contrôle moins visibles comme des menaces voilées, de l'isolement, du « décervelage » et des restrictions arbitraires imposées par l'agresseur. Ce contrôle conduit la victime à vivre de l'isolement, de l'auto-culpabilisation, de l'hypervigilance, et une diminution de l'estime personnelle et de l'autonomie. Certaines victimes ont rapporté des niveaux élevés d'anxiété et des crises de panique.

○ **SOURCE :**

Simon Lapierre, Isabelle Côté et Michèle Frenette (dir.), *Contrôle coercitif. Lois, politiques et pratiques en matière de violence conjugale* (Boisbriand, Presses de l'Université du Québec. 2025 - pages 732 à 734

ANNEXE : EXEMPLES DE FICHES POUR LES MARCHÉS

Page 23 : Fiche « Endométriose »
(recto simple)

Page 24/25 : Fiche « Est-ce que les filles et les garçons reçoivent la même éducation ? »
(recto-verso)

Page 26/27 : Fiche « Salaires Hommes/Femmes : Est-ce que l'écart a diminué ? »
(recto-verso)

Page 28 : Fiche « Viols et violences sexuelles » (recto)



ENDOMÉTRIOSE

- Repérée pour la 1^{ère} fois
en 1860

- Nommée en 1927

- Inscrite au programme
des études de médecine
en 2020

(pour un cours
de 2 heures)



**Est ce que les filles et
les garçons reçoivent
le même
enseignement
?**

OUI sur le papier
NON dans les faits

La répartition de la parole en classe montre que **55%** des interventions sont attribuées aux garçons contre **45%** pour les filles

Et même si les évolutions récentes montrent que les filles participent de plus en plus les inégalités persistent : en volume, les garçons prennent plus la parole, ils interviennent plus spontanément sans être interrogés ou sans lever la main.



Les manuels scolaires renforcent cette discrimination genrée. Sur les **254** biographies de personnalité recensées à la fin des manuels scolaires, seules **11** sont des biographies de personnalités féminines.



*-Dans l'ensemble des manuels, tant pour le primaire que le secondaire, les noms de métiers sont majoritairement cités au masculin (en moyenne **75%**).*

-Lorsque les femmes occupent un travail, ce sont principalement dans des métiers considérés comme traditionnellement féminins.

-La place la plus souvent présentée pour « la femme » dans les manuels de l'enseignement primaire est celle de la maman dans ses activités domestiques

L'Identification des élèves est donc fortement impactée par les images qui leur sont présentées.

Salaires H/F



L'écart a t-il

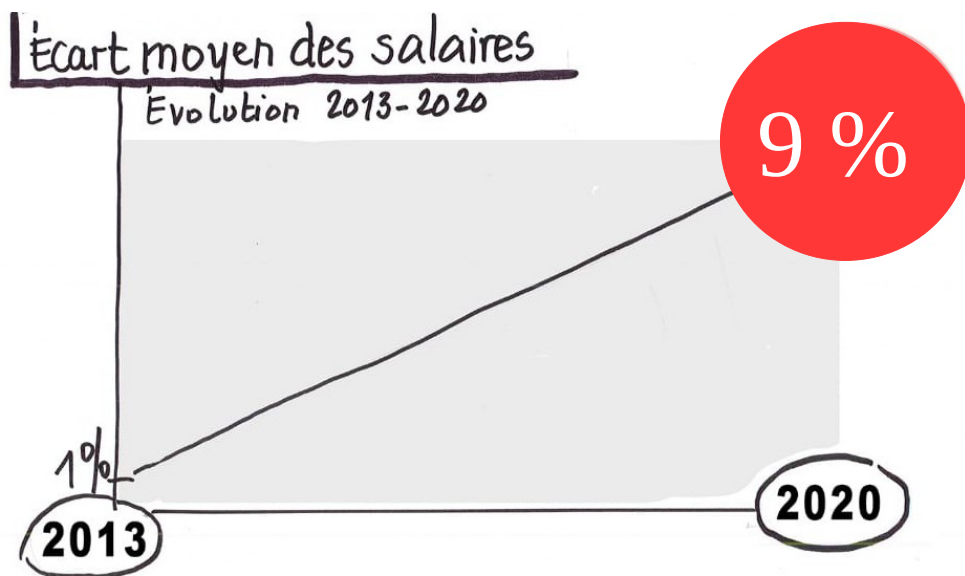


DIMINUÉ

au cours des dix
dernières années?

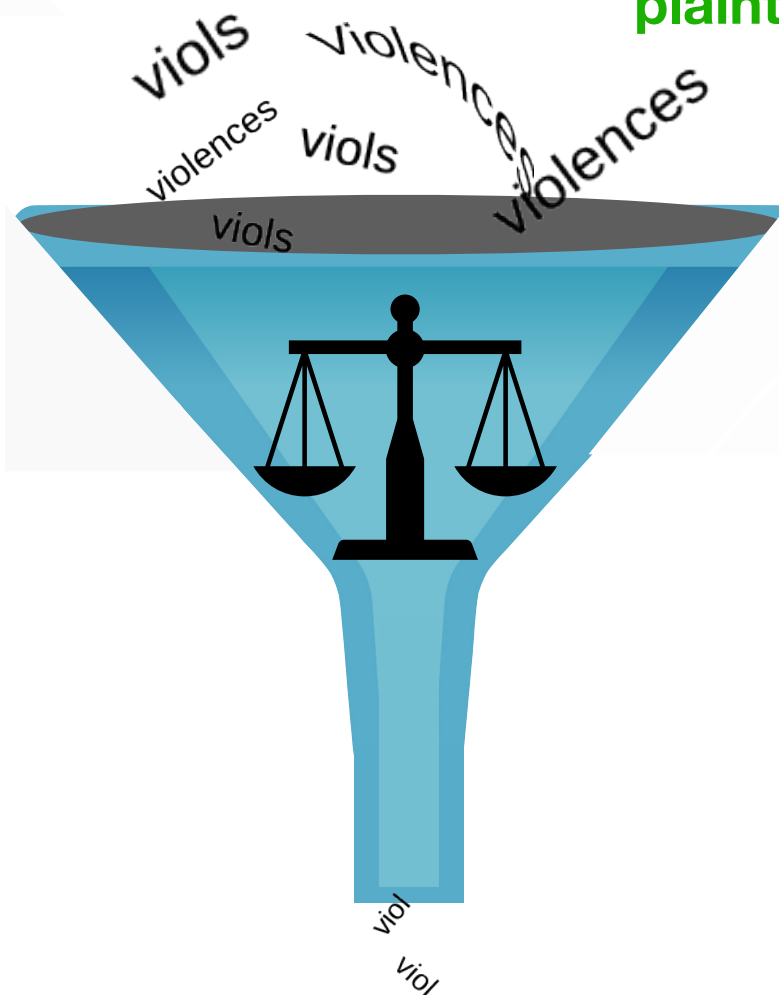
...NON !!!

il a
Augmenté
dés la première embauche



viols et violences sexuelles

seules **14%** des victimes ont
déclaré avoir porté
plainte



94%
des affaires de viols sont classées
sans suite

